

Céréales et oléoprotéagineux - Aide à la production

Soutenir la production de céréales en adéquation avec les besoins du marché local.

Modalités de l'aide

Bonification de prix versée au producteur selon le type de culture.

Yannick FULCHIRON

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc

Pièces justificatives à fournir

- [Déclaration de semis d'une parcelle céréales - PS - 2024.docx](#) (54.72 Ko)

ou

- [Déclaration de semis d'une parcelle céréales - PN - 2024.docx](#) (54.7 Ko)
- [Certificat de livraison céréales -producteur & ORS 2024.docx](#) (54.01 Ko)
- RIB

Conditions à remplir

- Être inscrit au Registre de l'Agriculture
- Être adhérent d'un Organisme de Réception et de Stockage (ORS)
- Ne sont éligibles que les producteurs issues de parcelles ayant fait l'objet d'une déclaration de semis.

Date limite de reception : 13 décembre 2024